



G. Perugini del.

Lith. A. L. Lavoisier, Paris.

JESUITE & GESUITA

Pl. 48



JÉSUITES

(N° 48)

Ces religieux eurent pour fondateur Ignace de Loyola qui les établit en 1534. Le pape Paul III approuva cet Ordre en 1540. Depuis ce temps, les Jésuites reçurent beaucoup de faveurs des papes Jules III, saint Pie V, Grégoire XIII, etc. Ils font vœu de pauvreté, chasteté, obéissance, et, en outre, ils promettent spécialement obéissance au Souverain Pontife, pour ce qui regarde les missions.

On sait que ces religieux ont porté le flambeau de l'Évangile dans toutes les parties de l'univers, et ce fut là, dans l'origine, leur but principal. Ils se dévouent aussi à l'éducation de la jeunesse, à la prédication, à la culture des sciences et des arts. Ils ont si parfaitement réussi dans toutes ces branches, qu'ils sont devenus l'objet d'une immense jalousie, et, par suite, d'une haine implacable. Nous n'avons point à raconter ici leur histoire dans ses détails. On sait que le pape Clément XIV, sollicité impérieusement par les cours catholiques, prononça la suppression de l'Ordre de Jésus en 1773. On prétendait que ces religieux étaient les ennemis des têtes couronnées. Après cette suppression, les monarques ont vu leurs trônes s'écrouler, et les révolutions porter les plus épouvantables ravages dans leurs royaumes. On peut affirmer que les ennemis de l'ordre social ont voué avec une juste raison une insurmontable antipathie aux Jésuites. C'est là un éternel honneur pour la Société de Jésus.

Le pape Pie VII, en 1814, rétablit cet Ordre, et accueillit les Jésuites dans ses États; mais, en France, ils ne sont pas considérés comme formant une corporation religieuse.

A l'époque de leur suppression, en 1773, les Jésuites étaient au nombre de 22,589, dont 11,293 étaient prêtres.

